

Conseil des Droits de l'Homme
22^{ème} Session du Groupe de Travail sur l'Examen Périodique Universel
(Genève, 04-15 mai 2015)

Examen du Malawi
(04 mai)

Intervention du Cabo Verde

(M. BARROS)

Merci, Mr. Le Président,

Nous remercions la distinguée délégation du Malawi pour la présentation de son rapport national.

Suite aux premières élections pluralistes dans le pays, en 2014, et malgré la poursuite de conditions économiques assez difficiles, le Malawi s'est doté d'un climat plus propice au développement des droits humains de sa population. L'adoption de la loi sur l'égalité des sexes et les progrès dans le domaine de la liberté de l'information sont, entre autres, des exemples d'initiatives positives.

À présent les réformes et les nouveautés législatives encore au stade de chantier restent pourtant nombreuses et il semble ainsi crucial de parvenir à accélérer de manière décisive les procès conduisant à leur adoption et mise en oeuvre.

En particulier, certaines recommandations importantes acceptées lors de l'EPU de 2010 n'ont pas pu aboutir encore, ce qui amène Cabo Verde à vouloir les reprendre auprès des autorités du Malawi et les encourager à entreprendre des efforts accrus en vue de leur matérialisation prochaine. Il s'agit notamment de :

1. L'adoption d'une politique globale de l'enfance et d'une loi et un plan d'action pour lui donner application ;
2. Conclure l'adoption du projet de loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales ;
3. S'attaquer aux problèmes de la surpopulation et de l'insuffisance de l'alimentation dans les prisons.

Nous terminons en souhaitant au Malawi les meilleurs succès à ses efforts renforcés pour la promotion des droits humains dans le pays, avec un soutien technique et économique accru de la part de ses partenaires internationaux.

Merci, Mr. Le Président.